



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Dist.

LIMITÉE

E/CN.14/WP.1/76

OAU/TRAD/64

E/CN.14/ATC/15

25 mars 1974

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Réunion du Comité spécial de l'Association
des organisations africaines de promotion commerciale

Addis-Abéba, 8-9 avril 1974

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE
POUR LES ANNEES 1974-1976
DE L'ASSOCIATION DES ORGANISATIONS AFRICAINES
DE PROMOTION COMMERCIALE

(Note provisoire du secrétariat intérimaire)

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragaphes</u>	<u>Page</u>
Introduction - - - - -	1 - 3	1
Buts généraux - - - - -	4	1
Travaux prévus au programme - - - - -	5 - 7	1 - 3
Besoins de personnel (en mois-hommes) - - - - -	8 - 11	3 - 4
Programmes et activités connexes - - - - -	12	4

ANNEXE

Prévisions des besoins de personnel (en mois-hommes)

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE
POUR LES ANNEES 1974-1976

Introduction

1. Le programme de travail ci-dessous est dressé de manière à correspondre aux fonctions attribuées à l'Association des organisations africaines de promotion commerciale conformément à ses statuts. Ce programme répond aux exigences d'un développement ordonné du commerce intra-africain, qui constitue l'un des principaux facteurs du développement économique de l'Afrique. Il a été formulé compte tenu du rôle essentiel de l'Association, qui consiste à "favoriser les contacts et la régularité du courant, entre pays africains, de renseignements et de communications d'ordre commercial et d'aider à harmoniser les politiques commerciales des pays africains dans l'intérêt des échanges intra-africains".

2. A cette fin, les activités de l'Association doivent être étroitement reliées à celles du Centre africain du commerce, de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Organisation de l'unité africaine.

3. Le programme de travail de l'Association porte sur deux ans, période qui correspond à l'intervalle entre les sessions biennales de l'Assemblée générale. Dans le cadre de certains projets, on a élaboré pour deux autres années, soit 1976-1978, des projections qui serviront à guider l'évolution future des activités de l'Association.

Buts généraux

4. L'Association a pour buts généraux :

- 1) d'aider les pays membres à développer le commerce intra-africain;
- 2) d'aider les pays membres à formuler une politique appropriée en matière de commerce extérieur.

Travaux prévus au programme

5. Expansion du commerce intra-africain

A. 1. Services consultatifs :

- 1) Aider les pays membres à créer des centres nationaux de promotion commerciale (1974-1976, avec prolongation jusqu'en 1978);

- 2) Aider les pays membres à établir des relations commerciales entre eux et, en particulier, à conclure des accords commerciaux d'ordre bilatéral (1974-1976, avec prolongation jusqu'en 1978);
- 3) Renseigner les pays membres sur la façon dont les arrangements de paiements intra-africains peuvent favoriser au mieux les échanges commerciaux entre ces pays (1974-1976, avec prolongation jusqu'en 1978);
- 4) Aider les pays membres à harmoniser leurs politiques en matière de commerce intra-africain;
- 5) Prêter assistance pour l'organisation de foires et d'activités collectives en matière d'exportation (eu égard en particulier à certains produits de base) et prendre part à ces foires et à ces activités.

A. 2. Etudes :

- 1) Etude des politiques commerciales africaines en vue de la formulation d'un programme d'action en faveur du commerce intra-africain (1975);
- 2) Etude sur la création et le fonctionnement des centres nationaux de promotion commerciale (1974-1976);
- 3) Etude des obstacles, notamment des restrictions fiscales et monétaires aux échanges commerciaux entre les pays membres de l'Association (1976);
- 4) Etude portant sur la détermination des produits en vue de l'accroissement des courants d'échanges intra-africains (1976, avec prolongation jusqu'en 1978).

6. Commerce extérieur

B. 1. Services consultatifs :

- 1) Aider les pays membres à déterminer leurs besoins en matière de commerce extérieur et à diversifier leurs relations commerciales extérieures (1974-1976, avec prolongation jusqu'en 1978);
- 2) Aider les pays membres à établir un ordre de priorité pour le développement de leur commerce extérieur (1974-1976, avec prolongation jusqu'en 1978).

B. 2. Etudes :

- 1) Etude des flux relatifs au commerce extérieur des pays membres en vue de l'élaboration de nouvelles directives pour les activités de promotion commerciale (1976-1978);
- 2) Etude des obstacles au commerce extérieur des pays membres en vue surtout de la diversification de leurs relations commerciales extérieures (1976-1978).

7. Conférences, réunions, séminaires et groupes de travail

C. 1. Conférences et réunions

- 1) Elaboration de documents et fourniture de services pour les réunions de l'Assemblée générale;
- 2) Travaux préparatoires et services nécessaires aux conférences sous-régionales (1974-1976);
- 3) Participation aux réunions de la CEA qui présentent de l'intérêt pour l'Association (1974-1976).

C. 2. Séminaires et comités de travail :

- 1) Comités spéciaux de travail chargés d'étudier la création d'associations nationales (1974-1975).

Besoins de personnel (en mois-hommes)

8. Les prévisions des besoins de personnel ne tiennent pas compte des services administratifs. Par conséquent, il faudra prendre des dispositions distinctes en vue de l'engagement du personnel ci-après :

- 1 fonctionnaire d'administration et des finances
- 3 secrétaires (bilingues)
- 1 chauffeur-messager
- 1 nettoyeur de bureaux

pour trois mois en 1974 ainsi que pour les années 1975 et 1976.

9. En ce qui concerne les services de consultants, on n'a pas prévu le nombre de mois-hommes nécessaire, qui dépendra de la nature des travaux que l'Assemblée générale voudra faire exécuter à titre spécial, tels que, par exemple, travaux relatifs aux transports maritimes, étude de tarifs douaniers, etc.

10. Il est prévu que le programme ordinaire de travail sera exécuté par deux spécialistes, désignés par l'Association des organisations africaines de promotion commerciale, avec l'aide du Centre africain du commerce. Les tâches qui nécessitent d'importants déplacements seront confiées au personnel hors budget afin de minimiser le fardeau budgétaire de l'Association. Le secrétariat intérimaire s'efforcera d'obtenir des fonds de sources bilatérales et multilatérales (voir l'Annexe).

11. Des travaux d'information et de publication seront exécutés par le Centre africain du commerce, pour le compte de l'AOAPC. On n'a pas tenu compte de ces activités dans les estimations des besoins en personnel de l'AOAPC.

Programmes et activités connexes

12. L'Association travaillera en étroite collaboration avec le Centre africain du commerce de la Commission économique pour l'Afrique ainsi qu'avec l'Organisation de l'unité africaine.

ANNEXE

Prévisions des besoins de personnel (en mois-hommes)

Points du programme de travail	1974			1975			1976			
	CA	CO	HB SG	CA	CO	HB SG	CA	CO	HB SG	
A. Expansion du commerce intra-africain										
A1.(1)	-	-	1	1	-	4	1	-	3	
A1.(2)	-	-	-	1	-	2	1	-	2	
A1.(3)	-	-	-	1	-	2	1	-	2	8
A1.(4)	-	-	-	-	-	2	-	-	2	
A1.(5)	-	-	-	-	-	2	-	-	3	
A2.(1)	-	-	-	4	-	-	4	-	-	
A2.(2)	-	-	-	4	-	-	4	-	-	
A2.(3)	-	-	1	4	-	-	4	-	-	6
A2.(4)	-	-	1	4	-	-	4	-	-	
B1.(1)	-	-	-	-	-	2	-	-	2	
B1.(2)	-	-	-	-	-	2	-	-	2	
B2.(1)	-	-	-	4	-	-	4	-	-	
B2.(2)	-	-	-	4	-	-	4	-	-	
C1.(1)	-	-	1	-	-	1	3	-	3	
C1.(2)	-	-	1	4	-	2	3	-	2	5
C1.(3)	-	-	-	2	-	-	1	-	-	
C2.(1)	-	-	1	3	-	1	2	-	1	1
TOTAL	-	-	6	36	-	20	36	-	22	24

CA = Cadres
CO = Consultants
HB = Personnel hors budget
SG = Agents des services généraux